


<b>AFRICAN UNION</b>  <b>الاتحاد الأفريقي</b>  <i>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</i>		<b>UNION AFRICAINE</b>  <b>UNIÃO AFRICANA</b>  <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i>
31 Bijilo Annex Layout, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 4410505 / 4410506; Cellphone: (220) 230 4361 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a> ; Web: <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

Réf. : ACHPR/STC/WG-ECOSOC/053.../23 (59)

Date : 18 mai 2023

**Organisations non gouvernementales (ONG)  
jouissant du statut d'observateur auprès de la  
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**

**Invitation à un webinaire sur  
Le travail dans l'économie informelle et le droit au travail en Afrique**

J'ai l'honneur d'inviter toutes les Organisations non gouvernementales (ONG) jouissant du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à un webinaire sur le travail dans l'économie informelle et le droit au travail en Afrique, organisé par le Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels (GT-ECOSOC) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en collaboration avec le Centre de solidarité. Ce webinaire est prévu le 30 mai 2023.

Le travail informel joue un rôle important dans les économies africaines. Un grand nombre de personnes en Afrique, en particulier des jeunes, des femmes et des enfants, s'activent dans le secteur informel afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. La Charte africaine, à laquelle cinquante-quatre (54) États membres de l'Union africaine sont parties, prévoit que tout individu a le droit de travailler, mais dans des conditions équitables et satisfaisantes, avec un salaire égal pour un travail égal [article 15]. Toutefois, si l'on veut permettre aux travailleurs informels de devenir des acteurs formels de l'économie du continent, il convient de prendre en considération un certain nombre de facteurs.

L'événement a pour objectif global de sensibiliser et de susciter une prise de conscience sur les causes et conséquences du travail économique informel, à la lumière du respect, de la protection et de la réalisation des droits de l'homme et des peuples sur le continent africain et de suggérer des solutions ainsi que les voies à suivre dans le cadre des instruments régionaux africains et des systèmes juridiques nationaux.

Le webinaire réunira des représentants des États de toutes les régions du continent, des représentants des organes de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales, des organes des Nations unies, de même que des universitaires et autres parties prenantes.

Nous prions chaque ONG de bien vouloir nommer un représentant à ce webinaire et vous saurions gré de recevoir confirmation de la participation de votre représentant, de préférence avant le 24 mai 2023, à : [MeriboleE@africa-union.org](mailto:MeriboleE@africa-union.org) ; [MangaA@africa-union.org](mailto:MangaA@africa-union.org) ; [au-banjul@africa-union.org](mailto:au-banjul@africa-union.org) ; [achpr.reception@africa-union.org](mailto:achpr.reception@africa-union.org), afin de permettre au Secrétariat de finaliser la préparation du webinaire. Vous trouverez ci-joints la Note conceptuelle et le Programme.

Je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.



**Mme Lindiwe Khumalo**  
**Secrétaire de la CADHP p. i.**  
**Secrétariat de la CADHP**